



Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 18 mars 2022

Date de la convocation : 10 mars 2022

Date d'affichage convocation : 10 mars 2022

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	22
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	8		

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le vendredi 18 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2022-03-06

Objet de la délibération :

**Arrêté du compte de gestion
2021**

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, ANTOINE Pierre

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhône-Vistre-Vidourle : GRAS Philippe, LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, MARTINEZ Pierre

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : Excusé

Avaient donné procuration : BILLET Eric à FENOY Fabrice, FOUREL Arnaud à FENOY Fabrice, MATHERON Françoise à SENET Laurent, CAPUS Georges à SENET Laurent, FELINE Thierry à PENIN Olivier, BERNARD Claude à PENIN Olivier, DUMAS Alex à ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain à MARTINEZ Pierre.

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu le Compte de gestion 2021 fourni en annexe.

Considérant qu'en application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte de gestion du Comptable public.

Considérant que la balance de ce document financier présente un résultat global de clôture de 2 583 888.39 € qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture au 31/12/2021
Investissement	- 226 371.47		249 821.16	23 449.69
Fonctionnement	1 847 263.40	1 004 900.00	1 718 075.30	2 560 438.70
Total Général	1 620 891.93	1 004 900.00	1 967 896.46	2 583 888.39

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'arrêter le compte de gestion 2021 du receveur syndical.

Fait à Lunel-Viel, le 18 mars 2022,

**Le Président,
Fabrice FENOY**



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.